

Individion familiale

Par Oursbrun, le 20/07/2021 à 07:22

Bonjour, dans le cas d'un bien immobilier appartement après succession à 2 frères, l'un habitant dedans a l'année!.. l'autre étant loin, n'y vient que pour les vacances!.. est il en droit de demander un loyer à l'autre, ne pouvant venir qu'occasionnellement, et donc n'a donc pas le même temps de jouissance du bien que l'autre?!.. merci

Par Marck.ESP, le 20/07/2021 à 10:59

Bonjour

Il ne s'agit pas d'un loyer, mais d'une indemnité d'occupation.

I C I LEGAVOX